

## Conditions Générales d'Utilisation (CGU) BROKOLI

### ENTRE,

La Société **Brokoli**, Société par actions simplifiée de courtage d'assurance, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 903760585, et à l'ORIAS en tant que courtier d'assurances sous le numéro 21008803, dont le siège social est sis 9, rue Colbert – 78000 Versailles représentée par Caroline Héraud, en sa qualité de président, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée la « Société Brokoli » ou « Brokoli »

Brokoli a développé une plateforme en ligne permettant un nouveau mode de distribution de produits d'assurance et services de prévention, à destination des courtiers en assurance, accessible à l'adresse <https://brokoli.fr> et/ou tous suffixes et/ou champs d'accès qui renverraient à cette adresse, ainsi que via toute application sur la téléphonie mobile, tablette ou ordinateur (la « **Solution** »). Une description de la Solution figure en annexe des CGU. La Solution est exploitée sous la marque « **Brokoli** » et est la propriété exclusive de Brokoli. Tous droits en sont réservés.

Les CGU constituent des dispositions contractuelles obligatoires et définissent les termes et conditions dans lesquels Brokoli permet aux Utilisateurs d'utiliser à titre non-exclusif la Solution et, si souscrits, les Services proposés (tels que définis en Annexe 1).

**MERCI DE LIRE TRES ATTENTIVEMENT LES CGU AVANT TOUTE UTILISATION DE LA SOLUTION.**

**LES CGU ENGAGENT CHAQUE UTILISATEUR ENVERS BROKOLI**

## Table des matières

1-	DEFINITIONS.....	3
2-	RESPONSABILITE D'INTERMEDIATION DE BROKOLI .....	5
3-	ACCES A LA SOLUTION .....	5
4-	MANDAT.....	6
5-	Modalités financières.....	8
6-	FONCTIONNEMENT DE LA SOLUTION ET DES SERVICES .....	11
7-	ENGAGEMENTS DES UTILISATEURS.....	12
8-	UTILISATIONS INTERDITES.....	13
9-	SECRET - PROPRIETE INTELLECTUELLE .....	14
10-	GARANTIES – RESPONSABILITE .....	15
11-	DUREE – RESILIATION.....	16
12-	INDEPENDANCE DES PARTIES – RESPONSABILITE – ASSURANCE – FORCE MAJEURE.....	17
13-	INDEMNISATION .....	19
14-	OFFRES COMMERCIALES.....	19
15-	MODIFICATIONS.....	19
16-	INTEGRALITE – INVALIDITE.....	19
17-	LOI APPLICABLE – LITIGES .....	19

## 1- DEFINITIONS

**CLIENT** : désigne l'entité légale qui s'inscrit et a un accès à Brokoli (tel que défini ci-après) réservé exclusivement aux courtiers en assurances, mandataires intermédiaires d'assurances, experts comptable ou tout autre professionnel de la vente de produits d'assurances, proposé par Brokoli, dans les conditions définies à l'Offre et aux CGU.

Pour les besoins des CGU, le Client s'entend d'une entité professionnelle, restreinte à un seul cabinet de courtage, identifié par son numéro d'immatriculation, en qualité de courtier ou de mandataire intermédiaire d'assurances, à l'ORIAS.

Le Client qui désire souscrire aux Services devra payer un montant minimum appelé « Avance de commission », dans les conditions définies à l'article 5 « Modalités financières » ci-après.

Le Client est le seul co-contractant de Brokoli, à l'exclusion de tout autre Utilisateur.

En ce sens, le Client s'engage et se porte-fort de l'acceptation, par ses Utilisateurs, avant tout accès à la Solution, des conditions générales d'utilisation de celle-ci.

En tout état de cause, les Utilisateurs, qui doivent impérativement être salariés et/ou partenaires dûment mandatés par le Client, ne peuvent accéder et/ou utiliser la Solution et/ou les Services, que pour les besoins du Client duquel ils relèvent juridiquement, suivant acceptation d'une Offre par ledit Client, conformément aux droits et obligations prévues aux CGU.

Toute autre application ou usage est expressément interdit.

**UTILISATEURS** : désignent le Client, ses salariés et/ou partenaires dûment mandatés, ainsi que la clientèle propre du Client dont les données personnelles sont collectées et traitées, sous la stricte condition et respect de l'engagement de porte-fort du Client quant à leur acceptation, avant tout accès, des conditions générales d'utilisation de la Solution, après leur avoir permis d'en prendre valablement connaissance.

Le Client est le seul garant de l'acceptation des conditions générales d'utilisation de la Solution, par chaque Utilisateur, avant toute exploitation de la Solution et/ou utilisation des Services.

**SERVICES ou SOLUTION** : désignent les services payants décrits dans l'Annexe 1 de la Solution, proposés par Brokoli.

**DONNEES** : désignent l'ensemble des données brutes telles que, mais sans s'y limiter, toute information, question, suggestion, remarque, listings, protocoles, études, fiches profils, images, vidéographiques, dossiers, rapports, états, chartes graphiques, essais, documents, résultats, etc., de Brokoli, ainsi que toute information mise en ligne sur ladite Solution par Brokoli, à l'exception des données des Utilisateurs.

**OFFRE :** désigne la proposition commerciale de Brokoli au Client couvrant l'ensemble des Services décrit en Annexe 1, établie par tous moyens et notamment, via l'interface de la Solution ou par devis. Les CGU en vigueur sont attachées à toute Offre, pour acceptation du Client.

**LICENCE :** désigne l'accord de licence d'exploitation non exclusive de la Solution, suivant acceptation de l'Offre et des CGU par le Client.

**RÉFÉRENCIEMENT :** désigne les Conventions de Distribution Brokoli signés par Brokoli avec ses Utilisateurs Partenaires ouvrant des droits à la distribution de l'ensemble des gammes de produits des Annonceurs Partenaires aux Utilisateurs de Brokoli présents dans la Solution Brokoli.

**UTILISATEUR PARTENAIRE :** désigne un Utilisateur ayant signé une Convention de Distribution Brokoli.

**CONVENTION DE DISTRIBUTION BROKOLI :** désigne tout accord signé entre Brokoli et ses Utilisateurs et parfois avec l'Annonceur Partenaire permettant l'accès à la souscription de l'ensemble des gammes produits des Annonceurs Partenaires

**ANNONCEURS PARTENAIRES :** désignent les fournisseurs d'offres qu'ils soient des assureurs, des mutuelles ou encore des courtiers grossistes avec lesquels Brokoli a signé des Conventions de Distribution Partenaire.

**CONVENTION DE DISTRIBUTION PARTENAIRE :** désigne tout accord signé entre Brokoli et ses Annonceurs Partenaires permettant l'accès aux Utilisateurs à l'extranet de l'Annonceur Partenaire et/ou permettant la souscription de l'ensemble des gammes produits des Annonceurs Partenaires présents dans la Solution Brokoli.

Les termes susvisés s'entendent au singulier comme au pluriel.

## 2- RESPONSABILITÉ D'INTERMÉDIATION DE BROKOLI

Brokoli ne saurait être responsable, sur quel que fondement et à quelle que date que ce soit, de toute interaction ou transaction réalisée entre Utilisateurs, via ou en dehors de la Solution.

Brokoli s'engage en conséquence à ne pas entrer en contact avec l'un quelconque des clients finaux du Client, sauf autrement convenu avec ce dernier.

## 3- ACCÈS A LA SOLUTION

3.1 L'acceptation des CGU par le Client est requise, afin d'accéder aux fonctionnalités de la Solution incluses dans l'Offre.

De même, seule la commande en Services auprès de Brokoli, dans les conditions de l'article 6 ci-après, permet au Client, d'en bénéficier.

Le Client s'engage, pendant toute la durée d'exécution de la Licence, à désigner une personne compétente de son entreprise qui sera l'interlocuteur de Brokoli.

Dans le cadre de l'établissement de l'Offre, le Client communiquera à Brokoli, par tous moyens, ses informations personnelles (dont, mais sans s'y limiter, dénomination sociale, numéro d'identification SIRET, forme sociale, capital, siège social, numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, extrait Kbis de moins de trois 3 mois, attestation ORIAS en vigueur justifiant de son statut de courtier en assurance, identité et adresse du représentant légal, courriel, coordonnées téléphoniques, données techniques, économiques, financières, comptables, de marché, etc.).

Si celles-ci ne s'avèrent pas satisfaisantes et/ou suffisantes pour Brokoli, après avoir demandé toutes explications utiles ou éléments complémentaires au Client et/ou l'un quelconque de ses Utilisateurs, Brokoli se réserve le droit de ne pas valider la création de compte permettant l'accès à la Solution.

Suivant acceptation de l'Offre et des CGU, les Utilisateurs accéderont aux fonctionnalités de la Solution et/ou aux Services, via le compte du Client, soit au moyen d'identifiants (son mail) et mots de passe que ledit Client aura choisis soit au travers de l'envoi d'un lien magique depuis la plateforme Brokoli sur la boîte e-mail du Client. Les identifiants et mots de passe sont strictement personnels et confidentiels et ne devront en aucun cas être divulgués ou partagés avec des tiers. Le mot de passe est paramétrable sur l'espace personnel du Client. Chaque Utilisateur s'engage à ne jamais utiliser le compte, l'identifiant ou le mot de passe d'un autre Utilisateur. Tout Utilisateur déclare et garantit à ce titre que :

- toute information fournie, notamment, mais sans s'y limiter, dans le cadre de la procédure d'inscription et de création de compte, est complète, exacte et précise ;
- qu'il notifiera à Brokoli, toute mise à jour de ses informations, de manière à ce que celles-ci soient toujours complètes, authentiques et exactes.
- Brokoli sera fondée à suspendre, bloquer, désactiver et/ou supprimer tout compte, suivant demande d'explications à l'Utilisateur concerné, en cas d'éléments de réponse insuffisants, inexacts et/ou incomplets, comme en cas d'absence de réponse.

Plus encore, Brokoli se réserve le droit de demander à tout moment à tout Utilisateur, pendant la durée de la Licence et une période de dix (10) ans à compter de sa terminaison, pour quelle que cause et à quelle que date que ce soit, de répondre et/ou de produire tout justificatif permettant de démontrer la sincérité des informations ci-avant listées. Tout Utilisateur s'engage à communiquer à Brokoli, sur première demande, les éléments sollicités dans ce cadre.

3.2 Le Client n'est pas autorisé à créer plusieurs comptes par entité juridique (au sens donné dans la définition du Client à l'article 1 ci-avant) sur la Solution. Les Utilisateurs sont seuls responsables de l'utilisation du compte-Client.

Tout Utilisateur devra, sans délai, informer Brokoli en cas de suspicion ou d'utilisation non autorisée du compte-Client ou d'accès frauduleux aux identifiants et/ou mots de passe attachés à celui-ci.

3.3 Offrir une agréable utilisation de la Solution et/ou des Services peut nécessiter que Brokoli ait notamment besoin de corriger d'éventuels bugs, d'installer des mises à jour ou encore de faire tout diagnostic ou toute maintenance, qui sont susceptibles de rendre moins accessible ou indisponible, pour tout ou partie des Utilisateurs, pendant une certaine durée, l'interface de la Solution et/ou les Services et/ou tout ou partie de leurs fonctionnalités, sans que cela ne puisse d'une quelconque manière que ce soit, engager la responsabilité de Brokoli ou donner droit à indemnisation.

Brokoli doit également pouvoir intervenir en urgence ou suspendre l'accès aux serveurs dans les cas où elle l'estimerait nécessaire. Brokoli fera ses meilleurs efforts pour que la Solution /ou les Services soient disponibles à nouveau, dans les meilleurs délais, aucune indemnité ne pouvant être exigible à ce titre.

Brokoli est tenue par une obligation de moyens à ce titre.

Brokoli pourra enfin dans les mêmes conditions renoncer, modifier ou supprimer la Solution et/ou tout ou partie des Services, sous réserve d'en informer préalablement le Client, à charge pour ce dernier de reporter l'information auprès des Utilisateurs.

3.4 Compte tenu de l'absence d'exclusivité attachée à la Licence, Brokoli est libre de proposer la Solution à tout tiers mais également de poursuivre son exploitation directe de la Solution, par tous moyens qui lui plaira.

3.5 Le Client reconnaît avoir reçu de la part de Brokoli les informations nécessaires lui permettant d'apprécier l'adéquation à ses besoins de la Solution, et de prendre toutes mesures et précautions utiles pour son utilisation.

## 4- MANDAT

Brokoli permet de saisir les données des devis en automatique dans les extranets des Annonceurs Partenaires ou dans la Solution Brokoli directement, et de signer électroniquement les contrats entre nos Annonceurs Partenaires et les Clients Finaux.

Pour les besoins du mandat concédé au terme des CGU, tel que délimité au présent article 4 :

- le terme « Représentant(s) » désigne les salariés et/ou gestionnaires dûment mandatés du Client, Utilisateur(s) de la Solution ;
- le terme « Client Final(aux) » désigne la clientèle propre du Client, Utilisateur(s) de la Solution, dont les données personnelles sont collectées et traitées par Brokoli, suivant mandat exprès du Client à cette dernière.

**4.1** Pour les besoins d'exécution de la Licence et d'éventuels préconisations et conseils associés, dans le cadre de l'exploitation de la Solution, le Client concède expressément mandat à Brokoli pour autorisation de demander et recevoir communication des données suivantes du Client, de ses Représentants et de ses Clients Finaux, étant précisé que Brokoli ne collecte, dans le cadre de l'exécution du mandat, que les champs disponibles sur les extranets des compagnies d'assurance ou dans la Solution Brokoli et préalablement saisis par les Clients Finaux :

- les données précontractuelles des Clients Finaux, relevées dans le cadre de l'application de l'article L113-2,2 du Code des assurances,
- les données personnelles relatives à l'identité des Clients Finaux personnes physiques (numéro client, civilité, nom, prénom, adresse, numéros de téléphone, adresse email, date de naissance, situation matrimoniale, profession, statut),
- les données personnelles relatives à l'identité des Clients Finaux personnes morales (numéro client, numéro SIRET, raison sociale, adresse, numéros de téléphone, adresse email, nom et prénom du représentant légal/contact),
- les données personnelles des Utilisateurs collectées dans le cadre de l'établissement des devis sur les extranets des compagnies d'assurance, à destination des Clients Finaux et les données personnelles des Utilisateurs Partenaires collectées dans le cadre de l'établissement des bordereaux et du paiement des commissions (numéro de devis, montant de la prime annuelle et mensuelle, niveau de commissions, ensemble des documents disponibles, nom du produit, compagnie du produit),
- les données contractuelles des Clients Finaux collectées sur les extranets des compagnies d'assurance (numéro de contrat, date de prise d'effet, date de création, montant de la prime annuelle, typologie de marché, nom de produit, documents et contrats d'assurance desdits Clients Finaux disponibles sur les extranets des compagnies d'assurance),
- les données en exécution des contrats d'assurance (telles que les données techniques, de mesures et/ou contractuelles) des Clients Finaux,
- l'historique des polices d'assurance souscrites et des relevés de sinistres subis et causés par les Clients Finaux, l'historique des litiges en matière d'assurance,
- les données relatives à la situation personnelle ou professionnelle des Clients Finaux en termes de couverture assurantielle,
- les données personnelles des Clients Finaux en termes de besoins d'assurance par produit sélectionné,
- les coordonnées personnelles soumises lors d'une souscription en ligne, le cas échéant, les informations de connexion aux espaces clients sur le site internet des assurances, afin de pouvoir avoir accès auxdites données et informations du Client, de ses Représentants et de ses Clients Finaux.

Pour ce faire, le Client donne par les présentes CGU pouvoirs à Brokoli, en son nom et pour son compte, ainsi qu'au nom et pour le compte de ses Représentants et de ses Clients Finaux, dans le respect des conditions de l'article 4.2 ci-après, ce dont le Client se porte fort, de faire toutes demandes, synchronisations, déclarations et démarches, produire toutes pièces, signer tous documents et requêtes utiles, substituer en totalité ou en partie, et en général de faire tout ce qui sera nécessaire, pour la bonne exécution de la Licence, relativement à l'ensemble des contrats d'assurance des Clients Finaux.

Le mandat donné par le Client à Brokoli vaut pour la durée de validité de l'engagement du Client à utiliser la Solution Brokoli, dans le cadre d'une obligation de moyens et sans autre objet, ni garantie que l'exploitation de la Solution.

Les données collectées sont destinées à Brokoli, ainsi qu'à ses prestataires tiers, pour les finalités explicitées dans la Charte, dont les besoins de fonctionnement et d'exploitation de la Solution. Les données collectées feront ainsi l'objet de transfert auxdits tiers prestataires de Brokoli, pour ces finalités. Les tiers prestataires sont situés sur le territoire de l'Union Européenne.

En aucun cas, Brokoli ne saurait être responsable en cas d'erreur du Client et/ou de ses Représentants et/ou de ses Clients Finaux, dans le cadre des données collectées au titre de l'exécution du présent mandat.

Par les présentes CGU, le Client autorise en conséquence, en son nom et pour son compte, ainsi qu'au nom et pour le compte de ses Représentants et de ses Clients Finaux, dans le respect des conditions de l'article 4.2 ci-après, ce dont le Client se portefort, d'utiliser les données personnelles de ses Représentants et de ses Clients Finaux, notamment à des fins de transfert à ses prestataires tiers, pour les finalités définies dans la Charte.

Dans ce cadre, le Client accepte, en cas de demande complémentaire et/ou si requis par les divers acteurs du secteur, de compléter et signer tout acte séparé valant autorisation de communication dédiée au profit de Brokoli.

**4.2** Le client reconnaît expressément que l'exécution de la licence implique, de par l'objet de la solution, de devoir recueillir une autorisation de ses représentants et de ses clients finaux, pour les finalités déterminées à l'article ci-avant, pendant la durée d'exécution de la licence.

Le client s'engage et se porte en conséquence garant de l'information et de l'obtention préalable, par chacun de ses représentants et de ses clients finaux, des autorisations correspondantes requises, de sorte que Brokoli ne soit jamais inquiétée à ce titre et puisse, notamment, librement accéder et exploiter les données de l'ensemble du client, de ses représentants et de ses clients finaux, pour les besoins d'exécution de la licence.

**4.3** Le Client garantit qu'il n'a conclu et ne conclura aucun contrat, qui serait incompatible avec les dispositions des CGU, ou qui apporterait des restrictions à celles-ci, en particulier au regard du mandat confié. En outre, le Client déclare qu'aucune règle, réglementation ou règlement de l'une quelconque des entités, dans laquelle il est ou a été lié contractuellement, associé ou rattaché, quel que soit le statut, n'interdit, ni ne limite son droit de contracter ou n'exige l'obtention d'un accord préalable, afin de lui permettre de s'engager ou d'exécuter les CGU.

## 5- Modalités financières

L'Offre est valable pour le contenu qui y est décrit uniquement, au jour de la souscription.

Pour accéder à la Solution Brokoli et devenir Client, un montant minimum appelé « **Avance de commission** » est à verser par le Client à Brokoli.

L'exécution de la Licence donnera lieu au versement d'une avance de commission, conformément aux termes de l'Offre, sauf dénonciation de la Licence, dans les conditions ci-après prévues. Toute dénonciation non conforme rendra exigible le montant de l'Avance de commission convenu dans l'Offre, dès le lendemain de la



période mensuelle ou annuelle considérée, le Client reconnaissant et s'engageant dans cette hypothèse à régler à Brokoli le paiement intégral de l'Avance de commission correspondant, sauf autre accord de Brokoli.

Les Avances de commissions sont fermes et engagent le Client, qui s'engage à les régler dans leur intégralité.

Toute Avance de commission initiée est pleinement due.

Les Avances de commission sont incessibles et personnelles au Client, sauf accord préalable et écrit de Brokoli.

La durée d'engagement des Avances de commission est, au choix du Client au moment de son inscription, mensuelle ou annuelle sauf accord spécifique dans le devis. Les Avances de commissions se reconduisent par tacite reconduction, par période successive d'un mois ou d'un an selon la durée d'engagement choisie lors de la souscription, sauf dénonciation dans les conditions ci-après fixées.

L'accès à la Solution peut débuter par un essai gratuit. La période d'essai gratuit dure un mois, sauf disposition contraire lors de l'inscription, et est destinée à permettre aux nouveaux Clients d'essayer le Service. Le Client sera informé lors de l'inscription si il est éligible ou non à un essai gratuit.

Nous facturerons le montant correspondant aux frais de son avance de commission avec engagement mensuel ou annuel au terme de la période d'essai gratuit selon le mode de paiement communiqué lors de son inscription, à moins que le Client ne résilie son inscription avant la fin de la période d'essai gratuit.

Chaque Avance de commission se renouvellera tacitement par échéance mensuelle ou annuelle sauf dénonciation préalable.

Le Client peut résilier son inscription à Brokoli à tout moment et pourra continuer d'avoir accès aux services jusqu'à la fin de sa période de facturation correspondant à l'engagement pris au moment de son inscription, à savoir annuelle ou mensuelle. Nous n'accordons aucun remboursement ou crédit pour les périodes d'utilisation partielle. Si le Client résilie son inscription, son compte sera automatiquement fermé à l'issue de la période de facturation en cours.

Le Client peut modifier son mode de paiement dans la Solution. Si le règlement d'un paiement échoue en raison de l'expiration de la carte, de solde insuffisant ou pour tout autre motif, et que le Client ne modifie pas son mode de paiement ou que le Client ne résilie pas son compte, nous pouvons suspendre l'accès à nos services jusqu'à l'obtention d'un mode de paiement valide. Le Client autorise Brokoli à continuer à le facturer des montants dus via le mode de paiement choisi, qui a pu être mis à jour, et il est redevable de tout montant non prélevé. Une telle situation peut entraîner un changement dans vos dates de facturation. Pour certains modes de paiement, l'émetteur du mode de paiement peut facturer le Client des frais pour opérations de change ou d'autres frais. Le Client devra alors s'adresser à l'émetteur de son mode de paiement pour obtenir plus d'informations.

La résiliation entraînera l'arrêt des paiements des Avances de commissions dans les conditions définies ci-avant mais n'entraînera en aucun cas l'arrêt du paiement du montant des commissions dues à Brokoli dans le cadre de toute souscription réalisée avec le Référencement Brokoli et ce sur toute la durée de vie des contrats souscrits avec le Référencement Brokoli.

Les modalités financières s'appliquant aux Utilisateurs Partenaires correspond à un % du montant des commissions choisies et perçues par l'Utilisateur Partenaire sur toute la durée de vie des contrats souscrits

donnant lieu à un versement de commission.

Chaque mois, Brokoli procédera au mécanisme suivant de gestion de la commission de l'Utilisateur Partenaire :

- si le % du montant des commissions correspondant à la part de Brokoli représente un montant supérieur à l'Avance de commission déjà versée par l'Utilisateur Partenaire, alors Brokoli s'engage à lui rembourser l'intégralité de l'avance de commission sur le mois concerné.
- A contrario, si le % du montant des commissions correspondant à la part de Brokoli représente un montant inférieur à l'Avance de commission déjà versée par l'Utilisateur Partenaire, alors Brokoli lui reversera l'intégralité de ses commissions sans y imputer la part Brokoli

Les avances de commissions prises en compte sont sur celles du mois de la date d'effet de la commission versée par l'annonceur.

*Illustration :*

*Un Client Partenaire appelé « A » a souscrit l'Avance de commission avec un engagement annuel correspondant à 40€/mois.*

*Il a réalisé des ventes avec le Référencement Brokoli le rémunérant au total 100 € de commission tous les mois à compter du mois janvier. Brokoli se rémunèrent 8% du montant de sa commission. Brokoli va alors encaisser sa commission, vérifier si sa part de 8% représente un montant en € TTC est supérieur ou inférieur aux 40€ mensuel. Dans ce cas de figure les 8% représentent 8€ et sont donc inférieurs à 40€ mensuel déjà payés par A. Brokoli va alors reverser l'intégralité des 100€ à A pour le mois de janvier.*

*A réalise d'autre ventes avec le Référencement Brokoli, ramenant le mois suivants le montant de ses commissions à 1000€ par mois à compter du mois de février. Dans ce cas de figure, les 8% représentent 80€ et sont donc supérieurs aux 40€ déjà payés par A. Brokoli va alors reverser à A 1000€ déduis de ses 80€ et lui rembourser les 40€ déjà payés, soit  $1000€ - 80€ + 40€ = 960€$ .*

Toutes sommes dues au titre des Avances de commissions sont payables par Stripe, c'est-à-dire par Visa, MasterCard, American Express, autres cartes bancaires.

Les prix des Avances de commissions pourront être modifiés, sous réserve que Brokoli en informe, par tous moyens, le Client au moins trente (30) jours à l'avance. Elles ne seront pas applicables sur la Licence en cours d'exécution et/ou renouvelée avant la date d'effet considérée. Elles prendront effet à compter du premier jour du prochain renouvellement suivant la date de notification de Brokoli.

En cas de désaccord du Client quant à la nouvelle tarification de Brokoli, il lui appartient de dénoncer la Licence préalablement à son terme, dans les conditions fixées à ladite Licence.

Les Avances de commission suivent la durée de la Licence. A l'issue de la période ferme d'engagement contractuelle et sauf volonté contraire du Client, transmise par tous les moyens écrits avec accusé de réception à Brokoli conformément à la Licence, l'Avance de commission se renouvellera automatiquement par périodes successives correspondant à la durée de reconduction de ladite Licence.

En tout état de cause, le Client ne pourra obtenir aucun remboursement de sommes versées à Brokoli, à

quelque titre que ce soit, celles-ci demeurant définitivement acquises à cette-dernière.

A défaut de la bonne réception du paiement relatif à l'une quelconque des échéances susvisées, Brokoli pourra, suivant une mise en demeure demeurée infructueuse au terme d'un délai de dix (10) jours à compter de sa notification au Client (et sans préjudice de toute autre action, notamment en recouvrement des sommes demeurant dues au titre des Avances de commission souscrites) :

- supprimer ou bloquer le compte du Client et les sous-comptes-Utilisateurs qui lui sont rattachés, et donc, tout accès à la Solution et/ou des Services;
- appliquer de plein droit des pénalités de retard au taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne (BCE) majoré de dix (10) points. La pénalité est encourue dès lors que le règlement n'est pas intervenu à la date d'échéance figurant sur la facture, sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire. Le Client est en outre redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € (art. D. 441-5 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, Brokoli peut demander une indemnisation complémentaire sur justification (art. L. 441-6 alinéa 12 du Code de commerce).
- résilier l'inscription en cours.

En tout état de cause, le Client demeure à ce titre seul responsable envers les Utilisateurs de l'ensemble des conséquences de sa défaillance, sans indemnisation aucune possible.

Pour toute question relative à l'Avance de commissions, le Client est invité à joindre Brokoli à l'adresse [caroline@brokoli.fr](mailto:caroline@brokoli.fr).

## 6- FONCTIONNEMENT DE LA SOLUTION ET DES SERVICES

La solution et les services sont fournis en l'état et dans la mesure des possibilités techniques. En conséquence, tout utilisateur reconnaît que :

- Brokoli ne garantit pas que la solution et/ou les services fonctionneront sans interruption, ni erreur de fonctionnement, Brokoli étant liée par une obligation de moyens à ce titre
- Brokoli n'exerce aucun contrôle ni surveillance sur les contenus échangés et mis en ligne et ne peut être tenue pour responsable à ce titre,
- Brokoli n'exerce aucun contrôle sur l'utilisation de la solution et/ou des services ; en conséquence de quoi, Brokoli ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de la suppression de données ou de tout autre résultat obtenu par l'utilisation de la solution et/ou des services,
- Brokoli ne peut en aucun cas être tenue pour responsable pour toute perte de données ainsi que pour toute utilisation irrégulière ou non autorisée des contenus stockés et divulgués par l'intermédiaire de la solution,
- Brokoli ne peut en aucun cas être tenue responsable des dommages quels qu'ils soient, directs

ou indirects, corporels ou incorporels, découlant de l'utilisation des services par les utilisateurs via la solution.

Plus généralement, Brokoli ne peut garantir l'utilisateur contre les risques inhérents à l'utilisation de la solution comme des services.

Brokoli est seule décisionnaire en matière de développement de la Solution. Dans ce cadre, Brokoli est seule fondée à apporter des modifications à la Solution, ajouter de nouvelles fonctionnalités, retirer des fonctionnalités existantes sans toutefois en altérer la finalité, ou encore changer l'ergonomie de la Solution.

## 7- ENGAGEMENTS DES UTILISATEURS

L'exploitation de la Solution comme des Services est conditionnée à l'acceptation des CGU. Le Client se porte fort de l'acceptation des conditions générales d'utilisation de la Solution par tout autre Utilisateur. Tout Utilisateur s'engage à respecter l'ensemble des obligations qui en résultent, pendant toute la durée de validité de la Licence, sauf autre durée prévue aux CGU.

L'Utilisateur s'interdit, dans le cadre de l'utilisation de la Solution et/ou des Services, de se livrer à des actes, de quelle que nature que ce soit, qui seraient contraires aux dispositions législatives et réglementaires de la République Française et/ou de toutes autres lois locales, nationales ou internationales ou autres réglementations et/ou qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux droits d'un tiers.

Au surplus, sans que cette liste soit exhaustive, l'Utilisateur s'interdit :

- d'utiliser la Solution et/ou les Services à d'autres fins qu'un usage normal, étant précisé que seront notamment considérés comme ne relevant pas d'un usage normal toute utilisation et activité jugées disproportionnées,
- d'utiliser la Solution et/ou les Services de manière frauduleuse ou à des fins ou pour des effets illégaux ou frauduleux ;
- de publier, transmettre, diffuser, éditer ou rendre accessible sur ou par le biais de la Solution, tout contenu et/ou de renvoyer à tout site, lien hypertexte et/ou de rendre accessible de toute autre manière une solution ou tout autre équivalent, dont l'objet, les fonctionnalités et/ou les effets sont similaires ou identiques à ceux de la Solution,
- de publier, transmettre, diffuser, éditer ou rendre accessible sur ou par le biais de la Solution, tout contenu qui pourrait être constitutif, sans que cette liste soit limitative, de violation de l'ordre public et/ou des bonnes mœurs, de diffamation, d'injures, de dénigrement, de menaces, de chantage, de harcèlement, d'incitation à la violence, à la haine raciale et plus généralement à la réalisation de crimes et délits ; de propagation de fausses nouvelles ou d'informations financières couvertes par le secret, de même que tout contenu destiné à représenter ou proposer à la vente des objets et/ou des ouvrages, des logiciels, des contenus interdits par la loi ou portant atteinte aux droits de tiers ; d'atteinte à l'autorité de la justice ; d'atteinte à la vie privée, à la protection des données personnelles ou au secret des correspondances ; d'apologie de crimes contre l'humanité ou de négation de génocide ; de divulgation d'informations couvertes par le secret ou par le droit à l'intimité de la vie privée ; ou

encore d'acte mettant en péril des mineurs, la fabrication, la transmission, la diffusion ou l'accessibilité de messages à caractère violent, pédophilique ou pornographique, ou encore de nature à porter atteinte à la dignité humaine ou à permettre la fabrication d'explosifs,

- de tenter d'induire en erreur d'autres Utilisateurs en usurpant l'identité ou en portant atteinte à l'image ou à la réputation d'autrui,
- de falsifier des Données, messages ou documents, des en-têtes de messages ou de données d'identification ou de connexion ou manipuler de toute autre manière un identifiant ou une information de manière à dissimuler l'origine de la transmission d'uncontenu via la Solution,
- de se livrer à une violation des droits de propriété intellectuelle (notamment en matière de logiciels, bases de données, images et textes) ou tout autre droit de propriété appartenant à autrui,
- de télécharger sciemment, afficher, émettre, diffuser, transmettre ou rendre accessible de toute autre manière tout contenu comprenant ou constituant des virus informatiques, Chevaux de Troie, logiciels espions, logiciels publicitaires, programmes ou codes informatiques conçus pour interrompre, détruire, détourner ou limiter les fonctionnalités ou les performances de tout logiciel, ordinateur, service ou outil de communications électroniques sans que cette énumération ne soit limitative,
- de transmettre, recevoir sciemment, télécharger, utiliser ou réutiliser toute Donnée mise en ligne ou rendue accessible par Brokoli, directement comme indirectement, sur la Solution, à l'exception des Données expressément indiquées comme téléchargeables par Brokoli,
- de perturber, ralentir, bloquer ou altérer le flux normal des Données, modifier ou altérer ou commettre toute autre action ayant un effet perturbateur équivalent sur les fonctionnalités de la Solution et/ou des Services,
- de poster, indiquer, ou diffuser, sous quelle que forme que ce soit, des informations ou contenus ayant pour effet de diminuer, de désorganiser, d'empêcher l'utilisation normale de la Solution et/ou des Services, d'interrompre et/ou de ralentir la circulation normale des informations,
- d'utiliser la Solution et/ou les Services pour transmettre ou faciliter l'envoi de publicités ou de matériels promotionnels non sollicités ou non autorisés ;
- de poster, indiquer, ou diffuser sous quelque forme que ce soit des informations ou contenus intégrant des liens vers des sites tiers qui auraient un caractère illégal et/ou contraire aux bonnes mœurs, d'agir déloyalement envers Brokoli et par conséquent, de ne pas respecter et de porter atteinte de quelque manière que ce soit à l'image et à la réputation de Brokoli, de la Solution et/ou des Services proposés par Brokoli.

## 8- UTILISATIONS INTERDITES

Si Brokoli estime que toute information transgresse ou peut transgresser l'une quelconque des dispositions des CGU, elle se réserve le droit, à tout moment et sans limitation de toute autre action, en droit ou en équité, après avoir demandé toutes explications utiles à l'Utilisateur concerné de : (i) refuser de permettre à l'Utilisateur concerné d'accéder à cette information, (ii) supprimer définitivement cette information, (iii) supprimer ou de suspendre le compte de l'Utilisateur défaillant et/ou (iv) utiliser tous moyens technologiques, juridiques, opérationnels ou autres à sa disposition, en vue d'obtenir l'exécution forcée des dispositions des CGU, en ce notamment compris, mais sans s'y limiter, le blocage des adresses IP ou encore la désactivation du compte de l'Utilisateur sur la Solution.

Tout Utilisateur s'interdit :

- de dissocier ou de tenter de dissocier les éléments de la Solution, et notamment, sans s'y limiter, en l'utilisant autrement que pour son objet, en obtenant ou en utilisant des versions antérieures ou postérieures de ces composants à des moments différents ou en les transférant de façon séparée,
- de reconstituer la logique de la Solution, de la décompiler ou de la désassembler.
- Les engagements du Client et de chaque Utilisateur, ce dont le Client se porte fort, à ce titre demeurent en vigueur jusqu'à ce que le dernier droit sur la Solution tombe régulièrement dans le domaine public.

## 9- SECRET - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Client s'engage à ne pas divulguer l'objet de la Licence et/ou l'un quelconque de ses termes, ni tous autres éléments et informations obtenus, directement comme indirectement, au cours ou dans le cadre de l'exécution de la Licence (ci-après désignées par les « Informations ») et à ne pas utiliser tout ou partie de ces Informations à des fins autres que la seule exécution de la Licence. Les Informations restent la propriété entière et exclusive de Brokoli ou du tiers à qui elles appartiennent, dans le cas où Brokoli ne détient qu'un droit d'exploitation.

Tout Utilisateur s'engage à :

- conserver strictement confidentielles les Informations ;
- ne pas copier, ni reproduire, ni dupliquer totalement ou partiellement, les Informations ;
- ne transmettre que les Informations strictement nécessaires et uniquement aux Utilisateurs, tenus préalablement, par écrit, par les mêmes obligations de confidentialité et de non-usage que celles contenues à la Licence
- ce que les Informations ne soient pas utilisées pour d'autres usages que l'objet de la Licence, notamment à des fins d'exploitation directe ou indirecte ;
- assumer la responsabilité envers Brokoli de tout manquement à la Licence par l'un des Utilisateurs, le Client agissant solidairement à ce titre envers Brokoli ;
- notifier immédiatement à Brokoli tout détournement, utilisation non autorisée ou divulgation d'Informations dont il aurait connaissance, la notification précisant les circonstances de cet incident ;
- à première demande et au choix de Brokoli, lui retourner sans délai les Informations en sa possession

et/ou reproduites sur un support matériel (y compris toute copie) ou les détruire, étant précisé que dans cette dernière hypothèse, une attestation signée attestant la bonne destruction des Informations devra être délivrée par le Client.

Le Client reconnaît en outre qu'aucune stipulation de la Licence ne peut être interprétée comme obligeant Brokoli à divulguer une Information ; et que la divulgation par Brokoli d'Informations ne saurait, en aucun cas, être interprétée comme conférant, de manière expresse ou implicite, un droit quelconque sur ces Informations, le Client s'interdisant de rechercher une quelconque protection au titre de droits de propriété intellectuelle sur tout ou partie des Informations ;

Les dispositions du présent article 11 ne sont pas applicables à tout ou partie des Informations pour lesquelles le Client peut apporter la preuve écrite d'une exception légale.

Les obligations de confidentialité et de non-usage prévues au titre du présent article demeurent valables jusqu'à ce que le dernier droit sur les Informations tombe régulièrement dans le domaine public.

Aucune disposition de La Licence, ni l'accès à la Solution et/ou aux Services, n'implique de transfert de droit de propriété intellectuelle et/ou industrielle de Brokoli au profit de l'un quelconque des Utilisateurs.

Les Utilisateurs s'interdisent de porter atteinte, en tout ou partie, directement comme indirectement, à la Solution et/ou aux Services.

Le contenu de la Solution, et notamment le code, les Données, sons, images, photographies, vidéos, écrits, textes, animations, programmes, charte graphique, utilitaires, bases de données, logiciel, etc. sont protégés par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et appartiennent à BROKOLI. Tous droits en sont donc réservés et tout contrevenant s'expose aux sanctions civiles et pénales en vigueur.

Sans limiter la portée des autres dispositions des CGU, le nom « **BROKOLI** », les logos, les noms de domaine et toutes les autres marques de commerce et/ou des noms commerciaux contenus sur la Solution sont des marques de commerce, appellations commerciales ou des marques de services de Brokoli (collectivement, les « **Marques** »). Tout Utilisateur s'engage à ne pas afficher ou utiliser, de quelque manière, une des Marques, sans le consentement écrit préalable de Brokoli, ni à déposer ou protéger l'une quelconque des Marques ou tout autre signe utilisant en tout ou partie l'un quelconque des termes associés aux Marques. Toutes les autres marques de tiers, marques de service, logos et noms commerciaux figurant sur la Solution sont la propriété de leurs propriétaires respectifs. Aucun transfert ou concession de droits en vertu des marques est faite ou doit être déduit de toute disposition des CGU ou par toute autre disposition contenue sur la Solution, et tous les droits attachés aux Marques sont réservés par Brokoli ou les détenteurs respectifs.

## 10- GARANTIES – RESPONSABILITE

Il est rappelé que Brokoli agit en qualité d'intermédiaire en assurances. En conséquence, Brokoli ne peut être tenu responsable de l'inexécution ou de la mauvaise exécution du contrat d'assurance souscrit entre l'annonceur et le souscripteur par l'intermédiaire d'un Utilisateur. Brokoli ne pourra être tenu responsable du respect des ventes de son Utilisateur notamment dans le cadre de la Directive 2016/97 du Parlement européen et du Conseil du 20 janvier 2016 sur la distribution d'assurances, dite « DDA » et de ses évolutions ou encore du respect de la convention collective de ses clients finaux. Brokoli aide, au travers d'une obligation de moyen, les Utilisateurs à respecter leurs obligations en tant qu'intermédiaire d'assurances et ne pourra être tenu responsable d'un non-respect de la part de ses Utilisateurs de ses obligations réglementaires.

Les fonctionnalités de la Solution sont définies dans l'Offre de Brokoli. Aucun autre objet ou garantie que l'existence matérielle de la Solution n'est donné par Brokoli.

L'utilisateur reconnaît expressément que l'utilisation de la solution et/ou des services se font à ses seuls risques. Les données obtenues dans le cadre de l'utilisation de la solution et/ou des services sont fournies « telles quelles » et sont « mises à disposition » sans aucune garantie, déclaration, représentation, condition, engagement ou terme – exprès ou tacite – statutaire ou autre – incluant notamment, mais sans s'y limiter, sans aucun engagement de qualité, durabilité, performance, fiabilité, absence de contrefaçon ou de violation de droit d'auteur, pertinence, adéquation à un quelconque usage que ce soit, pas plus quant à leur légitimité, légalité, validité, exactitude, authenticité, fiabilité, complétude, actualité, ou quant au droit de librement exploiter ces données résultant de l'utilisation de la solution et/ou des services. Brokoli ne saurait ainsi être responsable de toute interaction ou transaction entre utilisateurs. Toutes ces garanties, représentations, conditions, engagements et termes sont exclus des CGU. Dans la mesure de ce qui est autorisé par la loi applicable, Brokoli ne donne aucune garantie de ce que la solution et/ou des services corresponde aux besoins des utilisateurs.

**Brokoli n'est en tout état de cause tenue que par une seule obligation de moyens.**

En aucun cas, Brokoli, ses dirigeants, actionnaires, administrateurs ou personnel, ne peuvent être responsables ou mis en cause par un utilisateur et/ou toute autre personne affectée par la solution et/ou les services, de tout dommage, y compris, sans limitation, les dommages directs comme indirects, corporels ou incorporels, dommages spéciaux, punitifs ou découlant de l'utilisation de la solution et/ou des services, ou tout autre dommage provenant de: (i) la violation des CGU par un ou plusieurs utilisateur(s) ; et/ou (ii) l'indisponibilité, le ralentissement, le dysfonctionnement de la solution et/ou des services ; et/ou (iii) toute difficulté technique affectant la solution et/ou les services ; et/ou (iv) incapacité d'utiliser, en totalité ou en partie, la solution des services ; et/ou (v) toutes erreurs, inadaptations, oublis, défauts, failles sécuritaires, virus, Chevaux de Troie ou éléments affectant la bonne utilisation de la solution et/ou des services ; et/ou (vi) accès non autorisé ou altère à la solution et/ou aux services, ainsi qu'à leurs résultats, et/ou (vii) toute autre incapacité de Brokoli, même si celle-ci a été alertée de la possibilité de tels dommages, et ce, quel que soit la forme de l'action intentée (exécution contrat, action civile ou autre). Dans le cas où certaines juridictions ne reconnaîtraient pas les exclusions ou limitations de responsabilité pour les dommages consécutifs à l'utilisation de la solution et/ou des services, les exclusions non reçues ne s'appliqueront pas à l'utilisateur devant ces juridictions, étant précisé qu'en tout état de cause, la responsabilité de Brokoli sera limitée à la somme globale forfaitaire de cinq cents (500) euros. Tout utilisateur accepte de surcroît que Brokoli ne soit pas responsable et ne pourra être tenue responsable envers lui, pour toute information rendue publique de par l'utilisation de la solution et/ou des services et notamment en cas d'information fautive, incomplète, inexacte ou illicite de données par un quelconque utilisateur. En outre, Brokoli n'est pas responsable des plaintes ou demandes résultant d'une violation de l'une quelconque des dispositions des CGU, incluant notamment toute plainte en violation des lois et règlements, de l'ordre public et des bonnes mœurs, de droits de propriété intellectuelle ou industrielle, de droits à l'image, diffamation, harcèlement, intrusion dans la vie privée, fraude, espionnage économique, concurrence déloyale, etc.



Les CGU prennent effet dès leur acceptation et demeurent en vigueur, sauf résiliation dans les conditions définies ci-dessous, pour la durée de la Licence, sauf autre durée prévue aux CGU.

Brokoli peut, en cas de difficultés techniques ou de violation des CGU par un Utilisateur, résilier les CGU et/ou limiter ou interdire l'accès dudit Utilisateur, à tout ou partie de la Solution et/ou des Services, et/ou cesser la commercialisation de tout ou partie de la Solution et/ou des Services, et/ou en modifier les conditions d'exploitation.

Dans le cas où Brokoli suspend, résilie ou bloque le compte d'un Utilisateur, ce dernier ne doit pas tenter de se réenregistrer, de se connecter sous l'identifiant d'un autre Utilisateur ou de communiquer de fausses informations pour créer un nouveau compte, sans l'autorisation préalable de Brokoli. En cas de résiliation des CGU, pour quelque cause que ce soit, l'Utilisateur s'engage à cesser immédiatement et définitivement toute utilisation de la Solution et/ou des Services.

Aucun Utilisateur ne pourra tenir Brokoli responsable ou prétendre à une indemnisation, de quelle que nature que ce soit, en cas de terminaison des CGU, comme de l'Avance de commission, quel qu'en soit l'auteur ou la date.

La résiliation des CGU n'exonérera pas les Utilisateurs de leurs obligations au titre des CGU (y compris, mais sans s'y limiter, en termes de propriété intellectuelle et industrielle, de confidentialité, etc.), qui survivront à la résiliation des CGU pendant une période de quinze (15) ans à compter de la date effective de résiliation.

En cas de résiliation, quelle qu'en soit la cause ou la date, les sommes versées à Brokoli demeureront acquises à celle-ci et ne feront l'objet d'aucun remboursement.

Toute résiliation n'exonère de surcroît pas le Client du règlement immédiat, au plus tard à la date effective de résiliation, au profit de Brokoli, de l'ensemble des sommes dues au titre des avances de commissions en cours jusqu'à son terme initial et, le cas échéant, des Services fournis jusqu'à leur terme convenu.

## 12- INDÉPENDANCE DES PARTIES – RESPONSABILITÉ – ASSURANCE – FORCE MAJEURE

Les Parties déclarent qu'elles sont et demeureront pendant toute la durée de la Licence des cocontractants commerciaux et professionnels indépendants, assumant chacun les risques de leur propre exploitation.

Les Parties agiront en toute indépendance l'une envers l'autre, sans que la Licence ne puisse créer une quelconque filiale ou entreprise commune, ni aucun lien de subordination ou de représentation, mandat, agence ou analogue entre elles.

Chaque Partie assumera seule les risques de son exploitation, ce incluant au titre de l'exécution de la Licence. Chaque Partie s'assurera en outre du respect de l'ensemble des obligations et responsabilités résultant de l'embauche de salariés ainsi que toutes les formalités légales et réglementaires d'ordre fiscal, social, économique, comptable liées à ses activités propres.

Aucune des Parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation de la Licence, qui seraient dus au fait de l'autre Partie ou à la survenance d'un événement revêtant les caractéristiques de la force majeure, telle que cette notion est habituellement

définie par la jurisprudence et les tribunaux français. L'événement revêtant les caractéristiques de la force majeure suspend les obligations nées de la Licence pendant toute la durée de son existence.

### 13- INDEMNISATION

Tout Utilisateur accepte de défendre, d'indemniser et de tenir Brokoli, et toute personne agissant en son nom, pour non-responsables, y compris, sans que cette liste ne soit limitative, ses actionnaires, ses dirigeants, ses administrateurs, son personnel et ses partenaires, de toutes pertes, dépenses, coûts, dommages, plaintes et responsabilités (en ce notamment inclus, tous dommages directs ou indirects, frais d'avocats, etc.) qui résulteront d'une utilisation de la Solution et/ou des Services, en violation des CGU.

Brokoli pourra tenter tout recours à sa disposition, en droit et en équité, y compris toute demande d'injonction, en vue de faire respecter toute disposition des CGU et d'empêcher l'Utilisateur concerné de divulguer, de modifier, de transférer et/ou d'utiliser la Solution, en tout ou partie, directement comme indirectement, en violation des CGU.

En cas d'utilisation illégale ou non autorisée de la Solution et/ou des Services, Brokoli se réserve le droit de signaler l'infraction aux autorités administratives, judiciaires et/ou policières.

### 14- OFFRES COMMERCIALES

Tout Utilisateur accepte de recevoir les offres commerciales de Brokoli et de ses partenaires, ses plans de communication et ses actualités. L'Utilisateur est fondé de demander, à tout moment, auprès de Brokoli, de retirer son adresse de sa liste de contacts.

### 15- MODIFICATIONS

Les CGU sont susceptibles d'être modifiées par Brokoli, notamment en cas d'évolutions techniques, légales, jurisprudentielles ou lors de la mise en place de nouvelles fonctionnalités. Brokoli notifiera au Client toutes modifications des CGU, de manière à ce que celui-ci puisse être en mesure de résilier la Licence, en cas de désaccord quant aux modifications entreprises. Le client devra, s'il souhaite résilier la licence, notifier sa décision de manière non équivoque et motivée, par tous moyens écrits avec accusé de réception, au plus tard dix (10) jours à compter de la notification dédiée. Les dispositions de l'article 14 trouveront ici application.

### 16- INTÉGRALITÉ – INVALIDITÉ

La Licence constitue l'intégralité de l'accord entre le Client et Brokoli relativement à la Solution. Si une ou plusieurs stipulations des CGU sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement - et en particulier du droit de l'Union Européenne - ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

### 17- LOI APPLICABLE – LITIGES

Les CGU seront régies et interprétées conformément aux lois et règlements français. L'Utilisateur accepte expressément que tous litiges et différends relatifs aux CGU, à leur interprétation, leur validité et/ou leur exécution, ce incluant la souscription et/ou l'exécution de l'Avances de commission, non résolus à l'amiable au terme d'un délai de trente (30) jours à compter de la première notification sur le différend, soient soumis aux juridictions de Lyon (France) exclusivement.

## ANNEXE 1– DESCRIPTION DE LA SOLUTION

### 2 Offres : Brokoli Partners et Brokoli App

